



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 31
Mercredi 26 août 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Service des paiements directs

Inscription pour les types de paiements directs et les PER / recensement d'automne 2020/2021, recensement d'estivage 2020, recensement 2020 des surfaces de protection de la nature et recensement supplémentaire 2020 en matière d'utilisation efficiente des ressources (CER)

Période du 4 au 21 septembre 2020

Nous n'enverrons plus que des courriers électroniques pour annoncer le début du recensement d'estivage et du recensement des surfaces de protection de la nature aux exploitants et exploitantes concernés.

L'envoi postal est donc supprimé. L'accès à l'application GELAN se déroulera comme par le passé via le portail www.agate.ch. Veuillez consulter la page www.gelan.ch/fr/Recensements pour tout complément d'information.

En vertu de l'article 97 de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD), l'inscription pour la perception des paiements directs 2021 doit se faire durant le recensement d'automne. Le recensement d'estivage 2020, le recensement 2020 des surfaces de protection de la nature et le recensement complémentaire CER 2020 (procédé d'épandage diminuant les émissions, seront effectués durant la même période.

Les exploitants et exploitantes concernés seront informés du début des recensements par courrier électronique le 1^{er} septembre 2020.

Nous vous prions de contacter l'office de recensement de votre commune pour tout complément d'information.

Berne, le 26 août 2020

Service des paiements directs

Domaine Mise en œuvre de la politique agricole

Office des ponts et chaussées du canton de Berne, III^e arrondissement d'ingénieur en chef, Service pour le Jura bernois

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 248.4: Tavannes – Bellelay – Le Pichoux et N° 1382 Tramelan – Le Fuet

Commune: Saicourt (Le Fuet)

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic comme précisé ci-après:

Tronçon: Le Fuet (sortie sud de la localité), direction Tavannes, jusqu'à et y compris le carrefour de la route de Tramelan.

Durée: Du mercredi 2 septembre 2020 à 6 h au vendredi 4 septembre 2020 à 7 h.

Exceptions: Aucune.

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par Saicourt – Reconvilier. L'accès à CELTOR ne sera possible qu'en venant de Tavannes.

Restrictions: Le tronçon concerné sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif: Renouvellement de la chaussée, pose de la couche de roulement.

La pose de revêtements routiers étant dépendante des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 21 août 2020

Service pour le Jura bernois



Belprahon

Elections communales

En vertu de l'article 21, al. 3 du « Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Belprahon », les citoyennes et citoyens ayant droit de vote en matière communale, sont appelés à procéder, par le système des urnes et le principe de vote majoritaire, à l'élection des autorités communales pour une nouvelle période de 4 ans débutant le 1^{er} janvier 2021.

Sont à élire:

- Le Maire ou la Mairesse, en même temps, Président(e) des assemblées communales;
- 4 membres du Conseil communal

Le vote aura lieu le dimanche 8 novembre 2020 de 10 h à 11 h à la Maison communale ou par correspondance jusqu'au jour précédant le scrutin (samedi 18 h).

Les listes de candidat(e)s doivent être déposées au secrétariat communal jusqu'au 37^e jour précédant

le scrutin, soit jusqu'au vendredi 2 octobre 2020 à 17 h, conformément à l'article 22 du Règlement concernant les élections aux urnes. Des listes types sont à disposition au secrétariat communal. Toute liste de candidats doit être signée d'au moins quatre citoyens habilités à voter dans la commune.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le règlement concernant les élections aux urnes de la Commune mixte de Belprahon.

En cas de ballottage, un second tour de scrutin aura lieu dimanche 29 novembre 2020, aux mêmes heures et dans le même local.

Elections tacites

Si le nombre des candidats valablement présentés se trouve être égal au nombre de sièges à repourvoir, le Conseil communal proclamera élus tacitement tous les candidats sans opération électorale.

Belprahon, le 26 août 2020

Le Conseil communal

Objets trouvés

Il a été trouvé une paire de lunettes médicales sur le « chemin des dames » au-dessus du terrain de football. Ces lunettes peuvent être récupérées au secrétariat communal.

Belprahon, le 26 août 2020

Secrétariat communal



Corcelles

Votation populaire du 27 septembre 2020

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente:	Fabienne Jordi
Secrétaire:	Doris Termignone
Membres:	M ^{me} Sarah Angst M. Gaétan Lab M. Cédric Klötzli
Suppléants:	M ^{me} Carole Rassoul M ^{me} Monique Wenger

Corcelles, le 26 août 2020

Conseil communal

www.lasemaine.ch

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Corcelles (BE) lot 2

Le territoire communal de Corcelles (BE) a fait l'objet d'une nouvelle mensuration. L'abornement a été révisé dans la zone bâtie du village.

Le tracé des limites naturelles des ruisseaux du Gaibiat et du Gore Virat a été adapté à l'état actuel sur le terrain.

L'abornement, le plan du registre foncier, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondant et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête

du 31 août 2020 au 28 septembre 2020

au Secrétariat communal de Corcelles (BE) (loi cantonale sur la géoinformation (LCGéo), article 38).

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la Commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le 17 septembre 2020, de 19 h à 21 h, Monsieur Julien Brahier, ingénieur géomètre, se trouvera dans le local de la mise à l'enquête pour donner des renseignements aux personnes intéressées.

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

Corcelles, le 26 août 2020

Conseil communal



Court

Entrée en vigueur

Règlement sur l'école de Court (cycle 1 et cycle 2)

Le règlement sur l'école de Court (cycle 1 et cycle 2), adopté par l'Assemblée municipale en date du 29 juin 2020, entre en vigueur le 1^{er} septembre 2020.

Court, le 26 août 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Mise au concours

En raison de la multiplication des mesures de désinfection requises par la situation sanitaire (Covid-19), la Municipalité de Court met au concours un poste temporaire d'

Auxiliaire de conciergerie

Description du poste:

- Épauler le concierge titulaire afin d'assurer la désinfection supplémentaire des locaux scolaires requise par la situation sanitaire.
- Dans une première phase, ce poste sera ouvert jusqu'à fin 2020 mais pourra, selon la situation sanitaire, être prolongé en 2021.
- Les travaux de désinfection devront avoir lieu en fin de journée, en soirée ou le matin tôt avant la reprise des cours.
- La durée de travail prévue est de 3 heures par jour d'école.
- La rémunération se fera à l'heure, selon chiffre 2.1.6 de l'annexe II du règlement sur le statut du personnel et les traitements de la Municipalité de Court. Ce salaire horaire comprend les vacances, les jours fériés et le 13^e salaire.

Entrée en fonction: Immédiate ou à convenir

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 10.

Les dossiers de candidature sont à adresser par courrier postal, jusqu'au lundi 7 septembre 2020, à la Municipalité de Court, rue de la Valle 19, 2738 Court.

Court, le 26 août 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Information à la population

Le Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs (SeMe) a récemment rencontré des problèmes avec le collecteur des eaux usées de Crémises. Celui-ci a été bouché par le déversement d'objets non autorisés dans la canalisation, notamment des lingettes.

De ce fait, nous vous demandons de faire attention à ce que vous déversez dans les canalisations d'eaux usées (toilettes) afin d'éviter des problèmes d'écoulement qui peuvent engendrer des bouchons.

Crémises, le 26 août 2020

Le Conseil communal



Eschert

Avis de construction

Requérant: Madame Angeles Negrillo Schmid, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Auteur du projet: Madame Angeles Negrillo Schmid, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Emplacement: Parcelle N° 664, Les Vergers 5, 2743 Eschert

Projet: Agrandissement du bâtiment N° 5 (garage et véranda), construction en annexe d'un garage, installation d'une clôture

Dimensions et genre: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: Plan de Quartier Vergers sous Village

Dérogation requise: art. 80 LR (distance à la route insuffisante), RCC, art. 19 al. 2, Alignement, plan de quartier 1

Protection des eaux: Surface voie d'accès, évacuation par infiltration. Nouvelle surface de toiture, via le réseau existant selon système séparatif

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert jusqu'au 18 septembre 2020 inclusivement.

Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 17 août 2020

Conseil communal

Votations du 27 septembre 2020

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président:	Daniel Neukomm
Président suppléant:	Edmond Montavon
Secrétaire:	Marina Koch
Membre:	Oriane Leuenberger
Suppléante:	Aline Marcionetti

Eschert, le 24 août 2020

Conseil communal



Grandval

Votation fédérale du 27 septembre 2020

Pour la votation populaire du 27 septembre 2020, le bureau de vote est composé comme suit:

Président:	M. Gaël Wyssen
Membres:	M ^{me} Zoé Müller M. Luc Meyer

Grandval, le 26 août 2020

Le Conseil municipal

Masques de protection

La Municipalité de Grandval met gratuitement à disposition des ses citoyens des masques de protection.

Un contingent de 10 masques par habitant a été fixé.

Vous pouvez venir les chercher au secrétariat durant les heures d'ouverture.

Grandval, le 26 août 2020

Le Conseil municipal

Information à la population

A la suite de plusieurs problèmes rencontrés au niveau du collecteur des eaux usées, nous prions notre population d'être attentive à ce qu'elle déverse dans les canalisations afin qu'elles ne soient pas obstruées.

Par exemple, les ligettes ne doivent pas être mises dans les toilettes car cela engendre des problèmes d'écoulement qui créent ensuite des bouchons.

Nous vous remercions de votre coopération.

Grandval, le 26 août 2020

Le Conseil municipal



Loveresse

Avis de construction

Requérants: Bichsel Gabriela et Yannick, Les Vies 37, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: Bichsel Gabriela et Yannick, Les Vies 37, 2732 Loveresse.

Emplacement: parcelle N° 519, Les Vies 27, commune de Loveresse.

Projet: aménagement d'une place de parc double en pavés filtrants et construction d'un mur de soutènement en béton.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Zone H2 a.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement auprès du secrétariat communal de Loveresse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et

motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Loveresse, le 20 août 2020

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérant : Société coopérative de construction TOUSLOGIS, par M. Jean-Philippe König, Crêt-de-la-Rive 20, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont.

Emplacement : Parcelle N° 1679, Rue Beauregard 20 et 22.

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone : H3.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 18 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Gerber Claude, rue de Chalière 25, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont.

Emplacement : Parcelle N° 1460, rue de Chalière 25.

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split; Pose de capteurs photovoltaïques en toiture.

Zone : H3.

Dérogation : Art. 80 LR.

Dimensions et genre : selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 18 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

Ecole à journée continue, facturation – Appel aux parents

A la suite d'un contrôle approfondi mené par la Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne et conformément à la décision rendue le 24 juin 2020, il apparaît que des sommes ont été facturées en trop aux parents, pour les années scolaires auditées allant de 2014-2015 à 2018-2019.

Les personnes concernées sont invitées à adresser leurs demandes de remboursement et de restitution par courrier à la Caisse municipale (Adresse : rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier; courriel : info.cam@moutier.ch) **jusqu'au 30 novembre 2020**.
Moutier, le 5 août 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant : Membrez Stephan, chemin des Bouleaux 8, 2740 Moutier

Auteur du projet : Younergy Solar SA, 1015 Lausanne

Emplacement : Parcelle N° 1636, chemin des Bouleaux 8

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 18 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 19 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Lusa Claude, rue du Petit-Val 6, 2740 Moutier

Auteur du projet : Miserez Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2736, rue du Petit-Val 6

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau split

Zone : PQ IX «Quartiers Nord-Ouest»

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 26 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Weber Christophe et Annick, rue Beau-site 5, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1356, rue Beausite 5

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split; Transformation du bûcher N° 5a avec agrandissement de la toiture et pose d'une installation photovoltaïque intégrée.

Zone : HA3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 26 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Leuppi Beat, avenue de Bellevue 58, 2740 Moutier

Auteur du projet : JPK Sanitaire SA, 1470 Estavayer-le-Lac

Emplacement : Parcelle N° 1730, avenue de Bellevue 58

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau split

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 26 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

** Modification de la demande de permis de construire publiée les 20 et 27 mai 2020 **

Requérant : Blaesi René, Chantemerle 43, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2617, Chantemerle 43

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau

Modifications : Pose de la pompe à chaleur air-eau sur la toiture et suppression de la dérogation

Zone : PQ «Prés Zuber»

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les oppositions déposées lors de la première publication demeurent valables.

Moutier, le 26 août 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante : Semadeni Immoillien AG, Worbs-trasse 221, 3073 Gümligen.

Auteur du projet : SEO Sàrl, Rue de l'Ecluse 29, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 2238, au lieu-dit : «Rue de Soleure 44», commune de Moutier.

Projet : demande après coup concernant l'aménagement d'un atelier de mécanique (changement d'affectation), construction d'un garage au Sud du bâtiment, réaménagement des locaux à l'intérieur de l'usine, léger réhaussement du bâtiment, aménagement d'un avant-toit sur la façade Ouest, modification des ouvertures en façades, pose d'une PAC à l'extérieur et mise en conformité de l'évacuation des eaux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : A.

Dérogations : art. 25 LCFO et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 septembre 2020.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Journée des aînés

Conformément aux recommandations de l'OFSP, le Conseil municipal a pris la décision d'annuler sa traditionnelle journée des aînés. Aujourd'hui plus que jamais nous devons continuer à faire preuve de prudence et responsabiliser la population. Nous souhaitons une belle suite d'été aux aînés du village!

Perrefitte, le 26 août 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: M^{me} et M. Sonia et Nuno Figueiredo, Rue de la Condémine 17, 2740 Moutier

Auteur du projet: ECE SA, bureau technique CVS, Rue Centrale 1, 2740 Moutier

Projet: Construction d'une maison familiale sur un étage et d'un garage séparé. Pergola bioclimatique ouverte, PAC air/eau splittée d'une puissance de 39 dBA (la valeur de planification de 45 dBA est respectée), des panneaux solaires photovoltaïques sur parcelle N° 759 au lieu-dit «Grosses Euches»

Dimensions: selon plans déposés

Dérogation: distance à la limite de la parcelle N° 859 pour la construction du garage (art. 16 du règlement communal de constructions).

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 26 août 2020

Le Conseil municipal



Petit-Val

Votations fédérales du 27 septembre 2020

Le bureau de vote sera composé comme suit:

Président: Carnal Jean-Michel

Membres: Bernard Mélanie
Liechi Sara
Loosli Jeremie
Jäggi Daniel

Suppléants: Gyger Leslie
Juillerat Sophie
Loosli Micha
Maurer Edmond

Souboz, le 26 août 2020

Le Conseil communal

Règlement d'organisation (RO)

Le règlement d'organisation de la Commune mixte de Petit-Val, adopté par l'assemblée communale du 15 juin 2020, a été approuvé sans réserve par l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) le 19 août 2020.

Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2020 et abroge le règlement d'organisation du 16 mars 2014 et les autres dispositions contraires.

Souboz, le 26 août 2020

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérants: Sangouchitte Janique et Vilapanth, Grand-Rue 50, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Sangouchitte Janique et Vilapanth, Grand-Rue 50, 2732 Reconvilier

Auteurs du projet: Sangouchitte Janique et Vilapanth, Grand-Rue 50, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 992, Grand-Rue 50

Projet: Changement d'affectation de locaux chauffés existants situés au rez-de-chaussée en un appartement avec ajout d'une cuisine et d'une salle d'eau

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: HA4

Zone de protection: Périmètre de protection et de conservation du site bâti PAL 1 «Village ancien et Centre»

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 25 septembre 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 26 août 2020

Le secrétariat municipal

Votations du 27 septembre 2020

En vue des votations fédérales du 27 septembre prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été formé. Il est constitué des personnes suivantes:

Président: Monsieur Stephan Moser

Membres: Madame Irene Verfaillie
Madame Laetitia Voirol
Madame Christelle Vuille
Monsieur Nicolas Wellinger
Monsieur Jimmy Wermuth
Madame Shadya Willemin

Suppléants: Monsieur Kilian Winkler
Madame Rose Wori-Brina
Monsieur Alain Wüthrich
Monsieur Francis Wyder

Reconvilier, le 20 août 2020

Secrétariat municipal

Assemblée municipale

Lundi 28 septembre 2020 à 20h à la Salle des fêtes Vie-des-Crêts 51

Ordre du jour

1. Acceptation du nouveau règlement concernant le financement spécial relatif à la construction ou l'achat d'immeubles d'utilité publique
2. Comptes 2019

- a) Présentation et discussion
- b) Rapport de vérification
- c) Approbation des comptes 2019

3. Abroger le règlement pour l'octroi des bourses d'apprentissage et d'études

4. Décider la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et PCi du Jura bernois

5. Voter le crédit d'engagement de CHF 732'000.- pour la réfection du toit et la pose de panneaux solaires à la Salle des fêtes

6. Information sur l'avenir du bâtiment de la crèche

7. Divers et imprévus

Dépôt public des règlements: Les règlements cités aux points 1, 3 et 4 sont déposés publiquement au secrétariat municipal durant 30 jours avant l'Assemblée.

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, au guichet de la caisse communale, un exemplaire détaillé des comptes 2019. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la municipalité www.reconvilier.ch

Recours: Un recours contre les décisions de l'Assemblée, selon article 60 alinéa 1^{er}, lettre b chiffre 2 LPJA peut être déposé, dans les trente jours après cette dernière, auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, Case postale 106, 2608 Courtelary.

Reconvilier, le 24 août 2020

Le Conseil municipal

Fermeture exceptionnelle des guichets le 1^{er} septembre

Pour des raisons administratives, **nos guichets seront fermés** exceptionnellement et uniquement **le mardi matin 1^{er} septembre 2020**. Ils seront à nouveau ouverts dès l'après-midi, selon les horaires habituels.

Merci d'en prendre bonne note et nous vous remercions pour votre compréhension.

Reconvilier, le 24 août 2020

Administration municipale



Roches

Mise à l'enquête de l'œuvre cadastrale, Roches (BE), Lot 4

L'ensemble du territoire de la commune de Roches (BE) a fait l'objet d'une révision cadastrale (renouvellement) de la mensuration.

Sur le secteur des Hautes Roches, l'œuvre cadastrale a fait l'objet d'un redressement.

Le plan du registre foncier et les autres extraits du catalogue des données établis en vue de la tenue du registre foncier sont mis à l'enquête du **lundi 24 août 2020 au mercredi 23 septembre 2020 à l'administration communale de Roches** (loi cantonale sur la géoinformation LCGéo, article 38).

Les mutations 2019.9, 2020.1 et 2020.2 sont en suspens au moment de la mise à l'enquête.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes de la mensuration pendant la mise à l'enquête (LCGéo, article 39).

Le **3 septembre 2020 de 18h30 à 21h**, Monsieur Bernard Studer, ingénieur géomètre, sera présent à la salle communale de Roches pour donner des renseignements.

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14 h

Une fois les oppositions liquidées, l'œuvre cadastrale sera approuvée par l'Office de l'information géographique du canton de Berne, ce qui confèrera au plan du registre foncier le caractère de document officiel au sens de l'article 9 du Code civil (ordonnance sur la mensuration officielle (OMO), article 29).

Roches, le 14 août 2020

Conseil communal

Votations 27 septembre 2020

Bureau de vote

Président: Nicolas Buchser
 Membres: Suzanne Mettraux
 Philippe Boegli
 Remplaçante: Stéphanie Hofmann
 Roches, le 18 août 2020
 Conseil communal



Saicourt

Votations du 27 septembre 2020

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Présidente: Steinegger Colette, Saicourt
 Bureau de vote: Andres Vincent, Le Fuet
 Reichenbach Quentin, Bellelay
 Steinegger Colette, Saicourt
 Bureau de dépouillement:
 Andres Vincent, Le Fuet
 Carnal Julie, Bellelay
 Moser Melanie, Le Fuet
 Paroz Valentin, Le Fuet
 Reichenbach Quentin, Bellelay
 Steinegger Colette, Saicourt
 Suppléants: Bandelier Melinda, Le Fuet
 Pouly Morgane, Bellelay

Le Fuet, le 26 août 2020

Secrétariat municipal

Informations communales

Tarif des cimetières

Lors de sa séance du 17 août dernier, le Conseil municipal a validé le nouveau tarif des cimetières du Fuet et de Bellelay. Il entre en vigueur dès la présente publication. Il peut être consulté au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Coronavirus – distribution de masques

La commune de Saicourt met gratuitement à disposition de chacun de ses habitants dix masques de protection. Les intéressés sont invités à venir les retirer auprès du secrétariat municipal durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Société de promotion de la commune de Saicourt

Le vide-dressing initialement prévu le 13 septembre 2020 a été déplacé au 4 octobre 2020. Il aura lieu à la halle de gymnastique du Fuet. Toutes les mesures de protection exigées par l'OFSP en lien avec la situation actuelle seront mises en place.

Le Fuet, le 26 août 2020

Conseil municipal

Restrictions pour l'approvisionnement en eau potable dans les villages du Fuet et de Saicourt

Nous vous informons que les mesures concernant les coupures d'eau durant la nuit ont maintenant été levées.

Par contre, les mesures concernant les restrictions d'eau restent valables. Pour rappel, les conséquences pour les utilisateurs sont les suivantes :

- l'utilisation de l'eau se fera de manière économique.
- le lavage des véhicules, places, etc, est interdit.
- les arrosages par des moyens mécaniques (jets) ou automatiques sont interdits.
- le remplissage des piscines est interdit.

Ces mesures seront annulées dès que possible.

La commune travaille activement pour la remise en service de nos sources. Malheureusement, notre réseau d'eau potable a été pollué pour deux raisons : d'un côté, des bactéries Escherichia Coli ont été détectées à nos sources et de l'autre côté, des défaillances techniques ont été constatées dans la station de pompage. C'est le cumul de ces deux raisons qui a provoqué la pollution.

La commune examine ces deux problèmes minutieusement et souhaite également en déceler les responsabilités.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le Fuet, le 24 août 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: M. Yann Weber, Les Vieux Chemins 6, 2712 Le Fuet

Auteur du projet: Liechti SA, Rte de Pierre-Pertuis 25, 2710 Tavannes

Emplacement: Parcelle N° 797 – Les Vieux Chemins 6, 2712 Le Fuet

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur split

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 26 août 2020

Secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants: MM. Dan et Loïc Staub, Grand-Rue 3, 2606 Corgémont

Emplacement: Parcelle N° 130 – Route de la Chapelle 2, 2712 Le Fuet

Projet: Rénovation d'une ferme existante avec création de trois appartements supplémentaires.

Modification des façades: ouvertures de portes, portes-fenêtres et fenêtres; aménagement de balcons; modification des portes de garages existantes. Modification du toit: aménagement de lucarnes et velux. Construction de deux garages. Démolition du bâtiment N° 2a (garage)

Dimensions: selon plans déposés

Zone: village ancien

Dérogation requise: art. 414, alinéa 3 RCC

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 26 août 2020

Secrétariat municipal



Sorvilier

Ordonnance relative à l'introduction du système de contrôle interne

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Lors de sa séance du 29 juin 2020, le Conseil municipal a adopté l'ordonnance relative à l'introduction du système de contrôle interne (SCI).

Elle entre en vigueur de suite, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre. Elle peut être consultée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Un recours peut être formé contre l'ordonnance du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Sorvilier, le 26 août 2020

Le Conseil municipal



Tavannes

Appel aux héritiers

M^{me} Anna Vuattoux-Medici, née le 17 septembre 1933, fille de Medici Carlo et Maria née Scandella, originaire de La Baroche JU, veuve de feu M. Jean-Paul Henri Vuattoux, lors de son décès légalement domiciliée à Tavannes, est décédée le 22 avril 2020.

Les héritiers légaux de M^{me} Anna Vuattoux-Medici n'étant pas tous connus, la présente communication leur tient lieu d'avis personnel. Ils sont en particulier invités à faire leur déclaration d'héritier auprès du secrétariat soussigné dans le délai d'une année suivant la 3^e publication de la présente communication en présentant les pièces d'état civil attestant leur qualité d'héritier.

Tavannes, le 19 août 2020

Secrétariat municipal

Votation du 27 septembre 2020

En vue des votations du 27 septembre prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été constitué.

Il regroupe les personnes suivantes:

Présidente: Stéphanie Amstutz
 Secrétaire: Chloé Chatelain
 Membres: Arzu Cögür
 Sophie Conte
 Noah Costantino
 Isabel De Oliveira Castelo
 Eliane Merlet
 Diego Morales
 Sylvie Montavon
 Elsa Moraël
 Carine Morgenthaler

Tavannes, le 26 août 2020

Secrétariat municipal

Avis OEIE

N° et date de la décision en matière de construction: PC N° 177/2019 du 25 août 2020.

Requérante: Enerplastic Sàrl, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Emplacement: parcelle N° 1883, au lieu-dit: «La Combe», commune de Tavannes.

Projet: construction d'une halle industrielle en structure métallique ouverte sur 3 côtés et implantation d'une installation de pyrogazéification de valorisation de matière avec installation de filtration et cogénération permettant la production

d'électricité, aménagement d'une citerne à gaz enterrée de 2,4 m3 et pose de bennes pour le stockage de la matière.

Lieu de dépôt: administration communale de Tavannes, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Selon l'art. 15 de l'Ordonnance fédérale relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE; RS 814.011), la décision susmentionnée ainsi que le rapport d'impact sur l'environnement de l'Office de la Coordination Environnement et développement durable du canton de Berne du 30 juillet 2020 peuvent être consultés au lieu de dépôt indiqué, jusqu'au 25 septembre 2020.

Courtelary, le 26 août 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Swissphone Wireless AG, Ey 5, 3063 Ittigen.

Auteur du projet: Axians (Suisse) SA, En Budron H10, 1052 Le Mont-sur-Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 30, au lieudit: «Rue H.-F. Sandoz 80», commune de Tavannes.

Projet: modification d'une installation de communication mobile existante pour le compte de Swissphone Wireless AG et de Sunrise Communications AG / BE693-2 et pose d'une nouvelle armoire courant à l'intérieur du bâtiment au 3^e étage.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A3 «Cité industrielle».

Recensement architectural: digne de conservation, objet C, ensemble bâti F.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 septembre 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 26 août 2020

Stéphanie Niederhauser



Valbirse

Election complémentaire du 27 septembre 2020

Pour cette élection, selon le système majoritaire, les listes de candidats suivantes ont été déposées dans le délai imparti:

Liste N° 1: Parti Socialiste de Valbirse et sympathisants
Raetzo Pierre-Michel, 1961, Directeur

Liste N° 2: UDC

Noirjean Jean-Charles, 1967, Forestier

Une élection aura donc lieu le dimanche 27 septembre 2020, de 10h à 12h, à la salle communale de Malleray.

Bévilard, le 18 août 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/ maîtres d'ouvrages: Chevrolet Michaël et Grégoire, Les Vannes 15/Rue Aimé Charpillot 13a, 2735 Bévilard

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan

Propriétaire foncier: Chevrolet Catherine, Le Botat 27, 2735 Bévilard

Adresse du projet: BF 192, Les Vannes 10, 2735 Bévilard, Commune de Valbirse

Description du projet: construction d'une maison familiale en ossature bois avec local technique et couvert. Installation d'une pompe à chaleur intérieure (air/eau) dans la partie Est de la maison.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Construction du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de construction: H3

Dérogations: Demande de dérogation à l'article 44 du règlement de construction de Bévilard

Dépôt public: du 26 août 2020 au 25 septembre 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (article 26 al.3 let.h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les 3 mois (article 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 24 août 2020

Commune mixte de Valbirse

Dissolution du groupe de bénévoles Covid

Au début de la pandémie de Covid, la Commune avait décidé de se mobiliser en faveur des aîné-e-s en mettant en place un service de bénévoles pour l'achat et la livraison de produits prioritaires. Ce service a notamment fonctionné au travers d'un groupe WhatsApp. Plus de 25 bénévoles s'étaient annoncés.

Constatant que les personnes ayant besoin d'aide pour les courses s'organisent désormais de manière bilatérale, le Conseil communal a décidé de dissoudre officiellement ce groupe Covid.

Les autorités remercient sincèrement toutes celles et tous ceux qui participent à l'élan de solidarité en cette période de Covid.

Bévilard, le 13 août 2020

Conseil communal de Valbirse

Conseil général du 21 septembre annulé

Au regard du peu de matière prévue à l'ordre du jour, la séance du Conseil général du 21 septembre est annulée.

Le Bureau du législatif a approuvé une proposition en ce sens du Conseil communal. La prochaine séance du Conseil général est fixée au 19 octobre.

Bévilard, le 24 août 2020

Commune mixte de Valbirse

Divers

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à la journée continue de Saicourt et Petit-Val

Assemblée des délégués du 28 septembre 2020 à 17h à l'école à journée continue à Châtelat

Info Coronavirus: Une disposition des tables respectant les distances recommandées par l'OFSP sera réalisée. De plus, il sera nécessaire de se

désinfecter les mains en arrivant et en repartant. Des masques seront également mis à disposition.

Ordre du jour

1. Accueil
2. Procès-verbal du 8 juin 2020
3. Information de la présidence
4. Information de la direction d'école
5. Information de la direction de l'école à journée continue
6. Budget 2021
7. Divers

Le Fuet, le 20 août 2020

Commission scolaire

Home La Colline

Invitation à l'Assemblée des délégués du syndicat de communes du home La Colline

Date: lundi 28.09.2020

Lieu: Home La Colline, Reconvilier – salle polyvalente

Heure: 17 h

Ordre du jour

1. Salutations et désignation des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 16.12.2019
3. Présentation des comptes 2019
 - a) du Foyer de jour
 - b) du home La Colline
 - c) rapport de révision de la fiduciaire
 - d) approbation des comptes du Foyer de jour
 - e) approbation des comptes du home La Colline
4. Nomination statutaire
 - a) renouvellement pour 1 année du mandat attribué à BVConsult SA, organe de vérification des comptes
5. Informations
6. Divers

A l'issue de l'Assemblée, les délégués sont invités à partager le verre de l'amitié.

Reconvilier, le 27 août 2020

Le Président du comité de Direction: Stéphane Terrier

Le Directeur: Jean-Daniel Renggli

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 8 h à 11 h et 14 h à 17 h
Mercredi 14 h à 17 h
Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h
Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h
Mercredi 14 h à 16 h
Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale	032 494 11 11
Fax	032 493 12 19
Chancellerie	032 494 11 11
Impôts	032 494 11 21
Caisse municipale	032 494 11 25
Contrôle des habitants	032 494 11 27
Service social	032 494 11 34
Agence AVS	032 494 11 39
Service sécurité	032 494 11 29
Bâtiments/Urbanisme/ Travaux publics	032 494 13 33
Electricité/Eau/ Service de piquet	032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h
Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	42	38	14.10.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
36	32	02.09.2020	mercredi	43	39	21.10.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
37	33	09.09.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
38	34	16.09.2020	mercredi	45	41	04.11.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
39	35	23.09.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
40	36	30.09.2020	mercredi	47	43	18.11.2020	mercredi				
41	37	07.10.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi				

i **informations pratiques**



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpiloz 2
2735 Bévillard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
facebook.com/valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi / Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm.sorvilier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h 30
Site internet: www.sorvilier.ch